

# 1<sup>er</sup> Festival d'été de Saint-Max

*Du 13 au 15 juillet 2023*

## *Règlement Intérieur*

### Article 1 : Organisation

Le club *Echec et Max* ! organise son 1<sup>er</sup> festival d'été d'échecs, du jeudi 13 juillet au samedi 15 juillet 2023, au Foyer Culturel Gérard Léonard, place de l'Europe, 54130 Saint-Max. Le festival se déroulera donc normalement au Foyer Culturel Gérard Léonard. **Cependant, il se peut qu'en cas de mauvais temps pour le jeudi 13 juillet uniquement, les rondes 1 et 2 se déroulent à l'espace Victor Hugo, 54130 Saint-Max situé à 100 mètres du foyer culturel.** À ce moment-là, pour les deux jours restants, la suite du festival se déroulera au Foyer Culturel Gérard Léonard à Saint-Max.

Le Festival se déroule en plusieurs tournois fermés types toutes-rondes de 8 joueuses et/ou joueurs. Les tournois A, B, C et D sont homologués par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous les n° 59748, 59836, 59842 et 59926, ainsi que par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE). Les parties jouées lors des différents tournois seront comptabilisées pour le Elo FIDE d'août 2023.

Cet open est ouvert à tout joueur ou toute joueuse respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement et tenue vestimentaire corrects exigés**
- Être licencié A pour la saison en cours à la Fédération Française des Echecs ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuses évoluant auprès de la FIDE avec le code RUS (Russie) ou BLR (Biélorussie) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipe ou individuelles homologuées par la FFE (article 1 des Règles des Compétitions Fédérales).

L'organisatrice se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur ou d'une joueuse.

La répartition des joueuses et joueurs dans les tournois fermés se fait par tranche de 8, établie selon la liste globale, classé·e·s strictement par ordre elo. Si plusieurs joueurs se retrouvent avec le même elo à pouvoir être en fin de liste provisoire d'un tournoi et en début de liste d'un autre, alors le ou les joueurs qui se maintiendront dans un tournoi seront définies par ordre alphabétique du nom de club. Par ailleurs, chaque tranche de 8 formera un tournoi fermé. Si le dernier tournoi n'est pas un multiple de 8 participante.e.s, alors les deux derniers tournois avec la moyenne elo la plus faible seront fusionnés. Puis ce nouveau tournoi sera joué en système suisse, en 7 rondes, à la même cadence que les autres tournois fermés. Aucune dérogation n'est possible.

Le tournoi ne se déroulera qu'à la condition qu'un minimum de 16 participant·e·s soient présent·e·s le jour du pointage. En dessous, le festival pourra être annulé, dans ce cas les participant·e·s seront remboursé·e·s des frais d'inscription.

Le classement pris en compte est le dernier classement Elo publié au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Au début du tournoi, les joueurs et les joueuses n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune nouvelle estimation ultérieure ne sera effectuée.

## Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88<sup>ème</sup> Congrès de Goynuk et entrées en application le 1<sup>er</sup> janvier 2018). Les appariements se font en système Toutes-rondes excepté pour le dernier tournoi qui sera en système suisse intégral si une situation telle que décrite dans l'article 1 se produit. Ils sont assistés par le logiciel PAPI (version 3.3.7) conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

**Sont appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs et toutes les joueuses ayant pointé sur place avant jeudi 13 juillet 10h30.**

## Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu sera de 60 min + 30s/coup (Fischer) par joueur ou joueuse pour l'intégralité de la partie dans tous les tournois. La notation des coups est obligatoire jusqu'à la fin de la partie.

## Article 4 : Horaires et Lieu

### Tous les tournois

**Pointage le jeudi 13 juillet de 9h30 à 10h30.**

Ronde 1 : 13/07 à 11h00

Ronde 2 : 13/07 à 15h00

Ronde 3 : 14/07 à 10h00

Ronde 4 : 14/07 à 13h30

Ronde 5 : 14/07 à 17h00

Ronde 6 : 15/07 à 10h00

Ronde 7 : 15/07 à 13h30

**Remise des prix commune pour tous les tournois : le samedi 15 juillet 2023 vers 17h00, suivie d'un verre de l'amitié.**

## Article 5 : Ajournements

Les arbitres en accord avec l'organisatrice se réservent le droit d'ajourner si nécessaire les parties encore en cours au bout de 3h de jeu après le lancement de la ronde par l'arbitre.

La reprise d'ajournement de la ronde  $n$  se fera 15 minutes après la fin de la plus tardive des parties de la ronde  $n+1$  des deux joueurs concernés, à moins que ces derniers ne décident d'un commun accord de reprendre plus tôt.

## Article 6 : Droits d'inscription et Prix

Tous les tournois :

- Adultes : 30€ (15€ pour les membres du club *Echec et Max* !)
- Jeunes : 20€ (10€ pour les membres du club *Echec et Max* !)
- Gratuité pour les GMI, MI, GMF, MIF, les membres de l'Équipe de France « Élite » Jeunes, les champions de France jeunes en titre et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la

FFE, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisatrice au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 12 juillet 2023 à 18h00. Passé ce délai, l'organisatrice peut se réserver le droit de refuser toute inscription.

**Toute joueuse ou joueur avec un elo inférieur ou égal à 2399 peut participer au festival. Au-delà, l'inscription sera refusée.**

Le paiement de l'inscription doit être effectué par virement ou chèque avant le tournoi. L'organisatrice est libre d'accepter ou de refuser au pointage toute personne non inscrite.

La liste des prix sera affichée avant la ronde 4. Tous les prix sont attribués à la place réelle (pas de partage, **ni de départage sur l'échiquier**).

**Tout joueur absent lors de la cérémonie renonce *ipso facto* à son prix.**

L'organisatrice se réserve le droit de remettre ou non un prix avant la remise des prix à tout joueur ou toute joueuse qui vient la prévenir en personne de sa non-présence à la remise des prix.

## Article 7 : Retard et Forfaits

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des Blancs en cas de nulle apporte les feuilles de partie signées à l'arbitre de son tournoi. Les résultats pourront être inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultats développée par M. Pascal Aubry.

**Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant-e par forfait est de 30 minutes par rapport à l'heure de début effectif de la ronde.** L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

**On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables au lancement de la prochaine partie. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la DNA FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.**

## Article 8 : Classement et Départages

Le classement est effectué au nombre de points (victoire/nulle/défaite : 1/0,5/0 point). Le système de départage utilisé sera dans l'ordre :

1. Nombre de victoires
2. Sonneborn-Berger (SB)
3. Performance

Si un tournoi est joué au système suisse :

1. Nombre de victoires
2. Buchholz Tronqué 1 (somme des scores ajustés des adversaires, diminués du plus mauvais)
3. Performance

**Il n'y aura pas de départage sur l'échiquier en cas d'égalité de point pour la première ou deuxième place.**

## Article 9 : Nulles par consentement mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du Joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

**La nulle par consentement mutuel est autorisée.**

## Article 10 : Appareils électroniques

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, **il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et rangé dans un sac fermé** que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements, y compris à la buvette ou aux toilettes. **Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire sera déclaré gagnant.**

## Article 11 : Conduite des participant.e.s

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants (joueurs et spectateurs).
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi (**y compris après les rondes**).
- Il est formellement interdit à tout joueur de stationner dans la salle d'analyse pendant sa partie. Tout joueur peut cependant la traverser sans s'y attarder pour aller à la buvette.
- Prière est faite aux joueurs d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

## Article 12 : Arbitrage

Arbitre principal : Valentin BATTISTELLA arbitre agréé FIDE (AFO2)

Arbitre adjoint : Nicolas SCHMITT arbitre agréé FIDE (AFO1)

**Numéro de téléphone à appeler en cas d'imprévu : 06 21 58 85 44**

## Article 13 : Appels

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde des tournois. Sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est présidée par l'organisatrice (Gabrielle Nex, présidente du club d'échecs de Saint-Max) et comprend nécessairement un ou plusieurs arbitres, un ou plusieurs représentants de l'équipe d'organisation, un ou plusieurs représentants des joueurs.

Pour statuer valablement sur un appel, la commission doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la commission est décisive.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

## Article 14 : Engagement

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Echecs. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement Intérieur pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

## Article 15 : Médias

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par l'organisation. Elles pourront être diffusées sur internet les réseaux sociaux du club ou dans la presse. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à ces diffusions.

**L'organisatrice**  
**Gabrielle NEX**

**L'arbitre principal**  
**Valentin BATTISTELLA**